

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

. XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 552.565

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Perfectionnements aux porte-plumes à réservoir et objets analogues.

M. SAMUEL WADE résidant en Angleterre.

Demandé le 6 juin 1922, à 14^h 42^m, à Paris.

Délivré le 24 janvier 1923. — Publié le 3 mai 1923.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 7 juin 1921. — Déclaration du déposant.)

Cette invention est relative aux porte-plumes à réservoir et objets analogues du genre dans lequel la plume peut être déplacée longitudinalement en faisant tourner un élément du porte-plume, et le but de l'invention est de prévoir un dispositif d'accouplement servant à empêcher la rupture d'un porte-plume de ce type lorsque l'effort de rotation qui lui est appliqué est continué au delà de ce qui est nécessaire pour amener les éléments à leurs positions extrêmes respectives.

Dans ce but, la pièce prévue à l'extrémité arrière des porte-plumes à réservoir de ce type est munie, suivant l'invention, d'un coulisseau arrondi, sollicité par un ressort et agissant latéralement, ce coulisseau s'engageant dans des rainures longitudinales d'une douille, qui peut être constituée par le chapeau du porte-plume lui-même, et formant un accouplement éventuellement élastique dans le but d'éviter les effets d'un mouvement de rotation exagéré.

Le coulisseau à ressort peut avantageusement être constitué par une bille rigide, métallique ou autre, poussée partiellement par un ressort hors d'une cavité ou creusure de forme propre à empêcher l'éjection complète de la bille.

Le dessin annexé représente quelques exemples de l'application de l'invention : 30

La fig. 1 est une coupe verticale de l'extrémité arrière d'un porte-plume à réservoir du type susmentionné;

La fig. 2 est une vue de côté partiellement coupée du chapeau; 35

La fig. 3 est une vue de côté partiellement coupée d'une autre forme d'exécution d'un porte-plume à réservoir du même type dont le chapeau est représenté en position sur l'extrémité arrière du porte-plume; 40

La fig. 4 est une vue transversale avec coupe partielle du porte-plume représenté à la fig. 3;

La fig. 5 est une vue analogue représentant les pièces dans des positions relatives différentes: 45

a désigne le corps ou cylindre d'un porte-plume à réservoir et *b* la pièce d'extrémité du porte-plume; *c* désigne un chapeau détachable; *d* désigne une bille et *e* un ressort 50 logé dans la pièce *b* et poussant cette bille vers l'extérieur de façon à l'obliger à faire saillie latéralement et à s'appliquer contre la surface interne du chapeau *c*, lorsque ce dernier est emboîté sur ladite pièce. 55

Le porte-plume à réservoir susmentionné

Prix du fascicule : 1 franc.

est du type bien connu dans lequel la plume *g* peut être déplacée de façon à rentrer dans le corps *a* ou à en sortir, cette plume étant montée à cet effet dans une cuvette munie d'une tige qui est déplacée longitudinalement par un goujon transversal porté par ladite tige, ce goujon s'engageant dans une ou plusieurs rainures hélicoïdales *h* prévues dans une douille rotative *i* entraînée dans le mouvement de rotation de la pièce d'extrémité *b* du porte-plume.

Dans la disposition représentée à la fig. 1, la bille *d* poussée par le ressort *e* qui tend à la faire sortir de la pièce d'extrémité rotative *b*, coopère avec une ou plusieurs rainures internes longitudinales *j* ménagées dans le chapeau *c* emboîté de la façon usuelle sur la pièce *b*, et se comporte ainsi à la façon d'une languette d'assemblage ou organe d'accouplement élastique permettant au chapeau *c* de tourner sur la pièce *b* lorsqu'on fait tourner ce chapeau dans une mesure plus grande que celle qui est nécessaire pour sortir ou rentrer la plume *g*. Dans ce cas, la bille *d* passe élastiquement d'une rainure à la suivante à l'intérieur du chapeau.

La bille *d* et le ressort *e* sont montés dans un conduit transversal *k*. Le conduit *k* ne s'étend que partiellement à travers la pièce d'extrémité *b*, et la bille *d* et le ressort *e* sont retenus (fig. 1) par une douille ou bague métallique *m* adaptée sur la pièce *b* et présentant un trou de diamètre moindre que le conduit *k*, la disposition étant telle que la bille *d* ne peut faire saillie que d'une façon partielle hors du dit trou.

Les fig. 3, 4 et 5 montrent comment les rainures longitudinales *j*, servant à assurer l'accouplement entre la bille *d* et le chapeau *b*, peuvent être prévues sur la surface interne d'une douille rotative *n* qui entoure la pièce *b* d'une façon permanente et est entraînée par

friction par le chapeau *c*, monté sur cette douille d'une façon démontable, dans la position usuelle qu'il occupe sur le porte-plume. La fig. 4 représente la bille *d* engagée dans une rainure d'entraînement *j*, tandis que la fig. 5 représente cette bille *d* à mi-distance entre deux rainures *j* de ce genre, dans le mouvement qu'elle effectue en passant élastiquement d'une rainure à une autre dès que la plume *g* a été complètement sortie ou rentrée.

La douille *n*, étant montée à demeure sur la pièce *b*, sert en même temps à retenir la bille *d* et le ressort *e* dans leur conduit *k*.

L'invention est évidemment applicable aux crayons de poche ou porte-crayon à crayon déplaçable longitudinalement qui comportent un chapeau détachable.

RÉSUMÉ.

Cette invention a pour objet un porte-plume à réservoir, porte-crayon ou objet analogue, du genre dans lequel la plume (ou crayon) peut être déplacée longitudinalement en faisant mouvoir un élément du porte-plume, caractérisé principalement en ce que :

a) On prévoit un accouplement élastique entre le chapeau et le susdit élément;

b) Un coulisseau arrondi, pressé par un ressort et faisant saillie latéralement est disposé dans la pièce d'extrémité et pénètre dans des rainures longitudinales du chapeau;

c) La pièce d'extrémité comportant le coulisseau est entourée par une douille rainurée longitudinalement et sur laquelle s'emboîte le chapeau.

d) Le coulisseau est constitué par une bille qui est empêchée de sortir complètement de son logement.

SAMUEL WADE.

Par procuration :
Émile BERT.

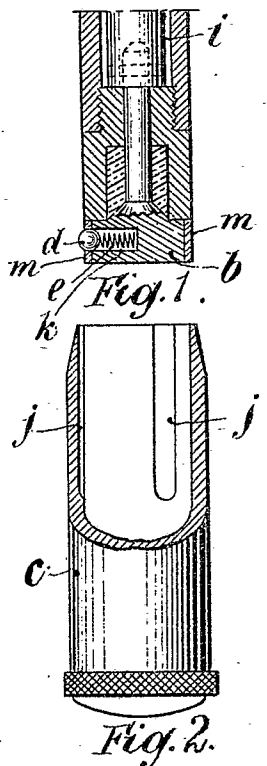
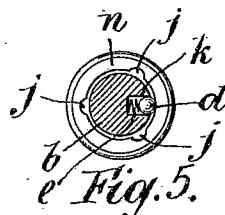
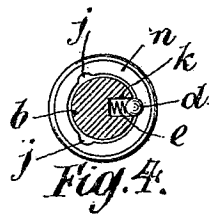
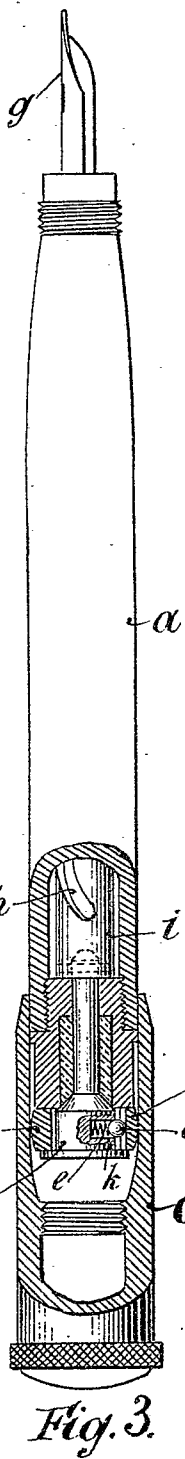


Fig. 2.

Fig. 3.